

avis

Avis n°2021-10

présenté au nom de la commission Budget et finances  
par **Nicolas FERREIRA**

---

## Compte administratif de la Région Ile-de-France pour 2020

12 juillet 2021



Avis n° 2021-10  
présenté au nom de la commission Budget et finances  
par **Nicolas FERREIRA**

12 juillet 2021

### **Compte administratif de la Région Île-de-France pour 2020**

Certifié conforme

Le président

**Eric BERGER**

# Le Conseil économique, social et environnemental régional d'Île-de-France

## Vu :

- La Constitution, notamment son article 72-2 ;
- La loi organique n°2004-758 du 29 juillet 2004 prise en application de l'article 72-2 de la Constitution relative à l'autonomie financière des collectivités territoriales ;
- Le code général des collectivités territoriales ;
- La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier adopté par délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 ;
- Le rapport n° CR 2019-064 de la Présidente du Conseil régional sur les Orientations budgétaires de la Région Île-de-France pour 2020 ;
- Le rapport n° CR 2019-075 de la Présidente du Conseil régional sur le projet de Budget primitif de la Région Île-de-France pour 2020 ;
- Le rapport n° CR 2021-019 de la Présidente du Conseil régional sur le projet de Compte administratif de la Région Île-de-France pour 2020 ;
- La lettre de la Présidente du Conseil régional, en date du 8 juillet 2021, saisissant le Ceser d'une demande d'avis sur le compte administratif pour 2020 qui sera soumis à l'approbation du Conseil régional, lors de sa séance du mercredi 21 juillet 2021 ;

## Entendu :

- L'exposé de M. Nicolas FERREIRA, rapporteur permanent du Ceser pour le budget, au nom de la commission Budget et finances du Ceser ;

## Considérant :

### Sur le contenu du compte administratif 2020

- Que l'examen des données et des commentaires fournis par l'Exécutif régional dans son rapport conduit à faire les principaux constats présentés ci-dessous (les montants sont arrondis au million € le plus proche) ;
- Que le compte administratif, dans le cadre de l'équilibre annuel obligatoire, est l'expression de ce qui a été réalisé par rapport à ce qui a été prévu :
  - En fonctionnement : les charges que la collectivité régionale assume, de façon permanente, pour la gestion des activités inhérentes aux missions qu'elle exerce ;
  - En investissement : les conséquences, en montants de crédits de paiement, des décisions d'investissement adoptées, sous forme d'autorisations de programme<sup>1</sup>, au cours de l'année et des années antérieures, par la collectivité régionale ; il convient de souligner, pour cet exercice 2020, que, sur 2 612 M€ d'autorisations de programme (AP) ouvertes au budget 2020 (BP+BS), 2 527 M€ ont été affectés soit un taux d'exécution de 114,3 % : cela témoigne d'un bon « calibrage », par l'Exécutif, de l'approche budgétaire pluriannuelle : il s'agit du plus haut niveau d'affectation de la collectivité ;
- Que le compte administratif pour 2020, présenté par l'Exécutif régional, affiche des dépenses réelles de 5 057 M€, contre 4 778 M€ au CA 2019 (+ 279 M€, soit + 5%), pour des recettes

<sup>1</sup> Autorisation de programme : limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement d'investissements.

réelles d'un montant global de 5 272 M€ (avant report de l'excédent 2019) incluant un montant d'emprunt de 800 M€ ;

- Que le taux d'exécution des dépenses (101,2 % des crédits inscrits au BP 2020) est supérieur aux années précédentes (95,8 % en 2019, 90,4 % en 2018, 91,1 % en 2017 et 94,9 % en 2016) ;
- Que le taux d'exécution des recettes permanentes (105,5 % des crédits inscrits au BP 2020) est plus important qu'en 2019 (95 %), 2018 (99,0 %) et 2017 (93,8 %) ;
- Que le poste "charge de la dette et autres mouvements financiers" représente 575 M€ : 455 M€ de remboursement du capital de la dette et autres mouvements financiers en investissement et 113 M€ d'intérêts de la dette et divers mouvements financiers ;

### **Sur les recettes dites « permanentes »**

- Que les **recettes permanentes** s'élèvent en 2020 à **4 472 M€**, (- 69 M€ soit - 1,51 % sur le CA 2019) ; elles sont supérieures de 241 M€ à celles votées au budget 2020 (BP et BS 2020) ;
- Que ces recettes s'analysent, pour l'essentiel, comme suit :
  - des produits de fiscalité régionale directe (CVAE et IFER), d'un montant global de **1 091 M€** (+ 61 M€ soit + 5,9 % sur le CA 2019) après prélèvement de **675 M€** à la source, au titre du FNGIR<sup>2</sup> et de **160 M€** au titre du fonds de péréquation des ressources des Régions et après versement de **1 372 M€** au titre de la dotation de compensation reversée aux départements franciliens ; il est à noter que la péréquation au titre des ressources des Régions est en nette augmentation par rapport au CA 2019 : 160 M€ contre 110 M€ (+ 50 M€ soit + 45 %) ;
  - Une évolution contrastée parmi les **autres recettes fiscales hors taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE)**, d'un montant global de **1 180 M€** (- 327 M€ sur CA 2019 : ce montant s'explique en grande partie par la suppression de la fraction régionale de la taxe d'apprentissage : 256 M€ en 2019). Parmi elles :
    - . **341 M€** au titre des cartes grises (- 16 M€ sur CA 2019) ;
    - . **114 M€** au titre de la taxe pour création de bureaux (- 32 M€ sur CA 2019) ;
    - . **213 M€** au titre de la taxe sur les bureaux (idem sur CA 2019) ;
    - . **91 M€** au titre des frais de gestion liés à la fiscalité directe (+ 3 M€ sur CA 2019) ;
    - . **58 M€** de la part régionale relative aux droits de mutation à titres onéreux sur l'immobilier d'entreprises (- 26 M€ sur CA 2019) ;
  - **Des reversements de TICPE** d'un montant global de **1 005 M€** (- 76 M€ sur CA 2019) dont **889 M€** au titre de la compensation des transferts de compétence, **64 M€** au titre de la modulation 2007, **56 M€** au titre de la TICPE Grenelle, **39 M€** au titre de la TICPE Formation professionnelle et **6 M€** au titre des fractions de TICPE relevant de l'apprentissage ;
  - **Des dotations de l'Etat** d'un montant global de **148 M€** (+ 53 M€ soit + 55,7 % sur CA 2019) dont **86 M€** au titre de la dotation régionale d'équipement scolaire (DRES) et **9 M€** au titre de la Dotation générale de décentralisation (DGD) ;
  - **Des "recettes diverses"** d'un montant global de **681 M€**, (+ 267 M€ sur CA 2019) dont **37 M€** de remboursements en capital des créances, **69 M€** au titre des amendes de police, **102 M€** au titre du FCTVA, **23 M€** au titre des produits financiers ;

### **Sur les dépenses de l'exercice (crédits de paiement)**

- Que les dépenses réelles, avec les chapitres financiers (5 057 M€), augmentent de 279 M€ (+ 5,8 %) par rapport à 2019 ;
- Que les dépenses liées à l'institution régionale (hors agents des lycées), d'un montant de 197 M€ sont en hausse de 10 M€ par rapport à 2019 (+ 5,4 %) ;

- Que les dépenses de fonctionnement, hors chapitres financiers (2 401 M€), diminuent de 16 M€ (- 0,6 %) par rapport à 2019 ;
- Que les dépenses d'équipement, hors chapitres financiers (2 098 M€), augmentent de 356 M€ (+ 20 %) par rapport à 2019 ;
- Que le poids du service de la dette (intérêts et capital) et des autres mouvements financiers (558 M€), diminue de 61 M€ (- 9,85 %) par rapport à 2019.

### **Les dépenses sectorielles réelles (fonctionnement et investissement), hors chapitres financiers**

Au total, les dépenses sectorielles réelles, hors chapitres financier, (4 499 M€) augmentent de 340 M€ (+ 8,17 %) par rapport à 2019 ;

- **Que les secteurs en hausse sont les suivants :**

- Les transports et mobilités : **1 451 M€** (+ 81 M€ sur le CA 2019) ;
- L'enseignement du second degré : **1 157 M€** (+ 34 M€ sur le CA 2019) ;
- Le développement économique, l'innovation, les TIC : **368 M€** (+ 241 M€ sur le CA 2019) ;
- Le développement social et la santé : **263 M€** (+ 45 M€ sur le CA 2019) ;
- Le fonctionnement de l'Institution régionale (hors agents des lycées) : **219 M€** (+ 8 M€ sur le CA 2019) ;
- La culture : **107 M€** (+ 22 M€ sur le CA 2019) ;
- Les fonds structurels européens : **91 M€** (+ 78 M€ sur le CA 2019) ;
- L'environnement : **89 M€** (+ 12 M€ sur le CA 2019) ;
- La ruralité : **21 M€** (+ 4 M€ sur le CA 2019) ;
- L'agriculture : **20 M€** (+ 2 M€ sur le CA 2019) ;
- La sécurité : **15 M€** (+ 1 M€ par rapport au CA 2019) ;
- La politique de la ville : **9 M€** (+ 1 M€ sur le CA 2019) ;
- Le tourisme : **8 M€** (idem avec le CA 2019) ;
- Les actions internationales et européennes : **2 M€** (idem avec le CA 2019) ;

- **Que les secteurs en baisse sont les suivants :**

- Le personnel et les ressources humaines : **460 M€** (- 4 M€ sur le CA 2019) ;
- La formation professionnelle et apprentissage : **366 M€** (- 146 M€ sur le CA 2019) ;
- L'aménagement du territoire : **81 M€** (- 4 M€ sur le CA 2019) ;
- L'enseignement supérieur : **71 M€** (- 7 M€ sur le CA 2019) ;
- Les sports et loisirs : **60 M€** (- 4 M€ sur le CA 2019) ;
- Le logement : **51 M€** (- 19 M€ sur le CA 2019) ;
- La recherche : **35 M€** (- 10 M€ sur le CA 2019) ;

### **Les dépenses à caractère financier**

- Que les dépenses à caractère financier sont celles qui résultent du service de la dette en capital et en intérêts, des frais et mouvements financiers ;
- Qu'elles représentent, en 2020, **558 M€** (619 M€ en 2019) soit 11,03 % de la totalité des dépenses réelles soit la troisième plus importante composante des dépenses de la collectivité régionale, après les transports et mobilités (1 451 M€) et l'enseignement du second degré (1 157 M€) ;
- Que ces dépenses à caractère financier se décomposent de la façon suivante, soit :
- Au titre des **charges de fonctionnement** (intérêts de la dette et frais financiers) : **113 M€** contre **126 M€** en 2019 ;
- Au titre des **charges d'investissement** (remboursement du capital de la dette et divers frais financiers) : **445 M€** contre 493 M€ en 2019 (- 48 M€ par rapport à 2019 soit - 9,73 %).

### **L'évolution comparée des dépenses d'investissement et des dépenses de fonctionnement**

- Que le tableau ci-dessous permet de constater l'évolution de la part de l'investissement (passée de 59% en 2004 à 50,2 % en 2020) et du fonctionnement (de 41,1 % en 2004 à 49,7 % en 2020).

Dépenses en M€	2004	2005	2010	2012	2013	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Investissem.</b>	<b>1 647</b>	<b>1 696</b>	<b>1 877</b>	<b>1 940</b>	<b>1 995</b>	<b>2 138</b>	<b>2 047</b>	<b>2 150</b>	<b>2 108</b>	<b>2 235</b>	<b>2 543</b>
<i>Evolution</i>	100	103	114	118	121	129,8	124,2	130,5	127,99	135,7	154,4
% du total	58,9 %	54,7 %	42,3 %	42,1 %	41,8 %	43,5 %	43,32 %	44,9 %	45,2 %	46,7 %	50,2 %
<b>Fonctionne.</b>	<b>1 154</b>	<b>1 404</b>	<b>2 565</b>	<b>2 667</b>	<b>2 776</b>	<b>2 780</b>	<b>2 678</b>	<b>2 636</b>	<b>2 553</b>	<b>2 543</b>	<b>2 514</b>
<i>Evolution</i>	100	121,6	222,2	231,1	241	241,3	232,02	228,4	221,2	220,3	217,8
% du total	41,1 %	45,3 %	57,7 %	57,9 %	58,2 %	56,5 %	56,67 %	55,07 %	54,7 %	53,2 %	49,7 %
<b>TOTAL (M€)</b>	<b>2 801</b>	<b>3 100</b>	<b>4 442</b>	<b>4 607</b>	<b>4 771</b>	<b>4 918</b>	<b>4 725</b>	<b>4 785</b>	<b>4 660</b>	<b>4 778</b>	<b>5 057</b>
<i>Evolution</i>	100	110,6	158,6	164,5	170,3	175,5	168,67	170,8	166,3	170,5	180,5

### Sur le recours à l'emprunt

- Que l'année 2020 aura été marquée par une diminution de l'emprunt effectivement réalisé (800 M€ au CA 2020) par rapport à l'enveloppe budgétée (970 M€ au BP + BS 2020) soit une baisse de 170 M€ ;
- Que le montant de cet emprunt réalisé en 2020 est supérieur de 600 M€ à celui réalisé en 2019 ;
- Que le nouvel emprunt représente 38,13 % du montant des dépenses d'investissement, hors remboursement du capital de la dette et divers mouvements financiers ;
- Qu'il en résulte un niveau d'autofinancement des investissements de 84,9 % en 2020 contre 103,9 % en 2019.

### Sur l'évolution des engagements financiers de la collectivité régionale

- Que ces engagements financiers ont deux sources principales :
  - Les volumes annuels de dépenses futures, découlant des programmes d'investissement autorisés chaque année par le vote des Autorisations de programme (AP) et, à un largement moindre degré, par le vote des Autorisations d'engagement (AE) en matière de fonctionnement ;
  - L'encours de la dette dont découlent, chaque année, les dépenses à caractère financier (remboursement du capital, intérêts et frais financiers afférents) ;
- Que l'examen de la situation de ces engagements financiers, au terme de l'année 2018, conduit aux principaux constats suivants :

### Les engagements pluriannuels en matière d'investissement : les autorisations de programme (AP)

- Que les AP ouvertes au BP 2020, d'un montant de 2 211 M€ ont été affectées à hauteur de 114,3 %, soit un montant de 2 527 M€ d'AP ;
- Que l'affectation des AP constitue, au-delà des montants d'AP votés au budget, la décision motrice de la politique d'investissement à moyen et long terme. Il s'agit de l'indicateur de référence pour apprécier la capacité à investir d'une collectivité.
- Que les montants d'affectation des AP en 2020, sont en progression de 16,4 % (+ 356 M€), par rapport à 2019 dans les secteurs suivants :
  - Equipement de l'institution : + 1,14 M€ soit + 8,4 % ;
  - Enseignement supérieur : + 1,79 M€ soit + 3,5 % ;
  - Développement social et santé : + 13,59 M€ soit + 64,3 % ;
  - Transports et mobilités : + 59,29 M€ soit + 7,8 % ;
  - Sécurité : + 0,75 M€ soit + 3 % ;
  - Logement : + 16,82 M€ soit + 31,9 % ;

- Culture : + 14, 94 M€ soit + 29,2 % ;
- Environnement : + 34,10 M€ soit + 38,3 % ;
- Agriculture : + 1,60 M€ soit + 16,6 % ;
- Développement économique, innovation et TIC : + 269, 53 M€ soit + 279,7 % ;
- Recherche : + 0,20 M€ soit + 0,7 % ;
- Fonds structurels européens : + 42,78 M€ soit + 312,2 % ;
- Que les montants d'affectation en diminution par rapport au CA 2019, concernent les secteurs suivants :
  - Actions internationales et européennes : - 0,38 M€ soit - 30,1 % ;
  - Enseignement du second degré : - 70,02 M€ soit - 9,2 % ;
  - Tourisme : - 2,07 M€ soit - 52,9 % ;
  - Sports et loisirs : - 2,94 M€ soit - 5,8 % ;
  - Politique de la ville : - 7,49 M€ soit - 53,2 % ;
  - Aménagement du territoire : - 16,74 M€ soit - 20,5 % ;

### Les crédits mandatés liés aux CPER 2000-2006, 2007-2014 et 2015-2020

- Qu'en ce qui concerne le **contrat de plan Etat-Région 2000-2006**, l'engagement initial de la Région s'élevait à 4 669 M€ ; à la fin de l'année 2020, 4 258 M€ ont été mandatés soit 91,20 % des crédits engagés ;
- Que, pour le **contrat de projets 2007-2014**, l'engagement initial de la Région s'élevait à 3 452 M€ auquel il faut ajouter sa participation au CPER interrégional "Plan Seine" (34 M€). A la fin de l'année 2020, le montant cumulé de crédits mandatés s'élève à 3 915 M€, soit 113 % de l'engagement initial ;
- Que, pour le **contrat de plan Etat-Région 2015-2020**, le montant total, à la suite de la clause de revoyure approuvée par le conseil régional en décembre 2016, est de 7 366 M€, avec un engagement de la Région de 4 448 M€ soit 60 % du total auquel il faut ajouter l'engagement régional au titre du contrat de plan interrégional Etat-Régions Vallée de la Seine (2015-2020) d'un montant de 59 M€ ainsi que l'engagement régional au titre du contrat de plan interrégional Etat-Régions Plan Seine, d'un montant de 8 M€ ;
- Que ce contrat de plan Etat-Région comporte sept volets : mobilité multimodale ; enseignement supérieur, recherche et innovation ; transition écologique et énergétique ; numérique ; innovation, filières d'avenir, usine du futur ; volet territorial ; volet prospectif du CPER ;
- Que, pour ce contrat de plan Etat-Région 2015-2020, au cours de l'année 2020, sixième exercice d'application de ce CPER, **607 M€** ont été mandatés au total par la Région : 473 M€ au titre de la mobilité multimodale ; 57 M€ au titre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ; 21 M€ au titre de la transition écologique et énergétique ; 20 M€ au titre du numérique ; 2 M€ au titre de l'innovation, des filières d'avenir et de l'usine du futur ; 34 M€ au titre du volet territorial ;
- Qu'à la fin de l'année 2020, seuls 1672 M€ sur les 4 448 M€ engagés initialement par la Région ont été mandatés, soit 37,6 %.

### L'évolution de l'encours de dette et des engagements correspondants

- Que l'encours de la dette s'élève au 31 décembre 2020 à 5 751 M€ ;
- Que l'évolution de l'encours de la dette s'établit comme suit :

	2004	2005	2010	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Dette courante :</b>	1 885	2 052	3 507	4731	5 093	5363	5 577	5 587	5 660	5 384	5 751
<b>METP</b>	93	56	0,4	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL Variation base 100 en 2004</b>	1 978	2 108	3 507	4731	5093	5363	5 577	5 587	5 660	5 384	5 751
	100	106,6	177,3	239	257,4	271,1	281,9	282,4	286,14	272,19	290,74

- Qu'une hausse de l'encours de la dette entre 2019 et 2020 est à relever : + 367 M€ soit + 6,81 % ;
- Que la structure de la dette en 2020 est, à plus de 95 %, à taux fixe et, à moins de 5 %, à taux variable ;
- Que le taux moyen d'intérêt, payé par la Région en 2020, y compris ICNE, sur son encours de dette, s'établit à 1,75 %, pour une durée de vie moyenne de la dette de 6,5 ans.

### L'évolution de la capacité d'autofinancement de la Région Île-de-France

- Que le tableau ci-dessous manifeste les évolutions de la capacité d'autofinancement de la Région depuis 2004 ;

COMPTES ADMINISTRATIFS (M€)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Recettes de fonctionnement	3 424	3 498	3 454	3 650	3 605	4 118	3 962
Epargne brute	720	718	776	1 014	1 052	1 574	1 448
<b>Taux d'épargne brute</b>	<b>21 %</b>	<b>20,5 %</b>	<b>22,5 %</b>	<b>27,8 %</b>	<b>29,2 %</b>	<b>38,2 %</b>	<b>36,5 %</b>
Amortissement de la dette	367	442	436	520	527	476	433
Epargne nette	353	276	340	494	525	1 098	1 015
<b>Taux d'épargne nette</b>	<b>10,3 %</b>	<b>7,9 %</b>	<b>9,8 %</b>	<b>13,5 %</b>	<b>14,6 %</b>	<b>26,7 %</b>	<b>25,6 %</b>
Autofinancement	910	968	1 069	1 143	1 275	1 810	1 781
Dépenses d'investissement	1 638	1 676	1 578	1 612	1 569	1 742	2 098
<b>Taux d'autofinancement</b>	<b>55,6 %</b>	<b>57,8 %</b>	<b>67,8 %</b>	<b>70,9 %</b>	<b>81,2 %</b>	<b>103,9 %</b>	<b>84,9 %</b>

- Que l'épargne nette représentait 54,1 % de l'investissement hors dette en 2004, 21,5% en 2014, 16,5% en 2015, 21,5 % en 2016, 30,7 % en 2017, 33,4 % en 2018, 63 % en 2019 et 48,37 % en 2020 ;
- Que la capacité de désendettement est de 4 années en 2020 (3,4 années en 2019) ;
- Que le taux d'épargne brute et le taux d'épargne nette, en 2019 comme en 2020, sont stables, à un point haut historique pour la collectivité ;

**Emet l'avis suivant :**

#### **Article 1 :**

Le Ceser prend acte du compte administratif de la Région Île-de-France pour 2020 et de son résultat de clôture qui est de 483,45 M€.

Il constate les taux exceptionnels d'exécution des crédits ouverts au budget primitif 2020 : 101,2 % en dépenses et 105,5 % en recettes permanentes.

#### **Article 2 :**

Le Ceser salue la réactivité de la Région tout au long de l'année 2020, pour faire face à la pandémie de la Covid-19 et à ses lourdes conséquences économiques, sociales et humaines ainsi qu'en témoignent les mesures d'urgence, engagées à hauteur de 517 M€ (362 M€ en investissement et 155 M€ en fonctionnement).

#### **Article 3 :**

Concernant le fonctionnement, le Ceser remarque que si les dépenses hors charges de la dette (2 401 M€), diminuent de 16 M€ entre 2019 et 2020 (-0,6 %), les recettes permanentes de fonctionnement (3 685 M€) diminuent quant à elles de 126 M€ (- 3,30 %).

Le Ceser souhaite connaitre la trajectoire voulue par l'Exécutif régional quant à l'évolution des dépenses de fonctionnement.

#### **Article 4 :**

Au sujet de l'investissement, le Ceser relève avec intérêt qu'entre 2019 et 2020, la hausse des recettes permanentes (786 M€) se poursuit : + 56 M€ soit + 7,6 %, et ce, après une baisse de près de 100 M€ entre 2016 et 2017.

Il souligne avec satisfaction la hausse, pour la deuxième année consécutive, des dépenses d'équipement de la Région (2 098 M€), et ce, après plusieurs années de baisse depuis 2015 : 1 569 M€ en 2018, 1 612 M€ en 2017, 1 578 M€ en 2016 et 1 676 M€ en 2015.

Le Ceser rappelle qu'il a émis le souhait, à plusieurs reprises, que la Région renforce ses capacités en matière d'investissement et constate que tel est le cas.

Comme pour le fonctionnement, il souhaite connaitre la trajectoire définie par l'Exécutif régional pour les investissements.

#### **Article 5 :**

Le Ceser note, entre 2019 et 2020, la stabilité, à un niveau élevé, des taux d'épargne brute (38,2 % et 36,5 %) et d'épargne nette (26,7 % contre 25,6 %).

Ces deux indicateurs témoignent de l'équilibre financier de la collectivité régionale qui conforte ainsi sa capacité à autofinancer ses investissements.

#### **Article 6 :**

Le Ceser approuve le recours à l'emprunt, à hauteur de 800 M€ (contre 641 M€ prévus au BP 2020) dans une circonstance exceptionnelle et alors que les marges de manœuvre du budget régional le permettent.

Il relève à la fois l'augmentation de l'encours de la dette (+ 367 M€ entre 2019 et 2020 soit + 6,8 %) et une excellente capacité de désendettement de la Région (4 années en 2020).

#### **Article 7 :**

Le Ceser se félicite de la décision prise dans le cadre de l'accord de partenariat Etat-Régions du 28 septembre 2020 de réformer le mécanisme de péréquation entre Régions, avec une finalisation du nouveau dispositif à l'été 2021 et son intégration dans le projet de loi de finances pour 2022.

C'est l'occasion d'améliorer, en partie, la lisibilité de la fiscalité régionale, première étape vers une réforme systémique de la fiscalité locale que le Ceser demande depuis longtemps.

Le Ceser, aux côtés du Conseil régional, plaide pour « une péréquation plus juste et équilibrée qui tienne compte de l'ampleur des enjeux spécifiques au sein de chaque territoire régional, en termes de déséquilibres territoriaux, d'enjeux environnementaux, de besoins de transports urbains et de charges de centralité ».

Le Ceser recommande donc que la refonte de la péréquation s'organise autour de ces deux impératifs :

· Elle doit être menée sur la base de principes clairs et compréhensibles et ne doit pas se limiter au fonds de péréquation des ressources des Régions et de la collectivité territoriale de Corse mais englober le Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR). Ce dernier figé depuis 2011 et prélevé uniquement sur le budget de la Région Île-de-France (675 M€ au CA 2020), devrait s'analyser en un fonds neutralisant les effets de la disparition de la taxe professionnelle en 2011.

· Elle doit prendre en compte d'autres critères que les seules ressources des collectivités régionales : les charges supportées par les Régions avec leurs spécificités (charges de centralité pour la Région Île-de-France), leurs efforts accomplis en matière écologique et énergétique, le regroupement des Régions, par la loi du 16 janvier 2015, l'évolution de leurs populations ou la

densité de leurs problématiques territoriales et sociales sont des exemples de paramètres à intégrer dans le calcul de la nouvelle péréquation.

#### **Article 8 :**

Le Ceser déplore le niveau très faible de l'exécution du CPER 2015-2020 : à la fin de l'année 2020, seuls 1 672 M€ sur 4 448 M€ de crédits prévus ont été mandatés, soit 37,6 % des engagements initiaux de la Région.

Il s'interroge sur les causes de cette exécution décevante et renouvelle sa demande qu'une évaluation de cette exécution soit mise en place, pour le CPER 2015-2020 comme pour les suivants, dans le cadre de l'action menée par le Conseil régional pour évaluer les politiques publiques régionales.

Il réitère son souhait de faire partie du comité de suivi du prochain CPER, avec voix consultative, compte tenu du rôle que la loi lui donne, désormais, pour contribuer à l'évaluation des politiques publiques.

#### **Article 9 :**

Le Ceser appelle l'attention de l'Exécutif et du Conseil régional sur les principales observations de ses commissions thématiques pour contribuer à la réflexion et au débat.

Il souligne, notamment, parmi ces observations, les suivantes :

Au sujet des **Affaires européennes et de l'action internationale**, le Ceser salue l'augmentation conséquente de 78 M€ par rapport au compte administratif (CA) 2019, inscrits en crédits de paiement (CP) de fonctionnement et d'investissement sur la section « Gestion des fonds structurels européens », constatés à 91 M€ dans le CA 2020.

Il salue également l'augmentation de 312,2 % des montants affectés des autorisations de programme (AP) pour atteindre 42,78 M€ dans le CA 2020.

Il remercie l'Exécutif régional pour la persévérance dont il a su faire preuve en se donnant les moyens de transférer les CP vers la section « Gestion des fonds européens FEDER et FSE » pour un montant de 1 066 000 € en CP de fonctionnement et 11 067 000 € en CP d'investissement.

Les difficultés que rencontre la Région Île-de-France depuis la décentralisation de la gestion des Fonds européens structurels d'investissement (FESI), en application de la loi Notre en 2015, sont en cours de résolution. Les efforts budgétaires consentis au budget supplémentaire (BS) 2020 pour augmenter les moyens humains affectés au service Europe de la Région ont permis progressivement de raccourcir les délais d'instruction et de contrôle des dossiers de demande de subventions et la note de la Région Île-de-France en matière de gestion des FESI s'améliore.

Il réside cependant une difficulté majeure dans la capacité de contrôle des services régionaux du fonctionnement des Organismes Intermédiaires (OI) ayant délégation de gestion des FESI. Il serait efficace de profiter de l'ouverture de la nouvelle programmation des FESI 2021 -2027 pour revoir le nombre des conventions de délégation signées avec ces différents OI.

Enfin pour faciliter l'instruction des dossiers, la Région gagnerait à augmenter les moyens dévolus aux structures d'accompagnement des porteurs de projets financés par les FESI (Dispositif local d'accompagnement-DLA-régional, CRESS, CCI).

Elle pourrait engager ainsi une stratégie de labellisation des porteurs qui permettrait une accélération de la simplification des contrôles et une diminution des obligations de dégagement due à une trop faible utilisation des fonds.

Dans le domaine de l'**Agriculture, de la ruralité et des espaces naturels**, le Ceser marque à nouveau sa satisfaction des efforts poursuivis par la Région en faveur de l'agriculture et des territoires ruraux tels que l'aide au développement des circuits courts, le soutien aux filières, la modernisation des exploitations franciliennes et en particulier les soutiens aux investissements à vocation environnementale, l'aide au développement d'équipements et à l'aménagement des espaces publics des petites communes.

Il reconnaît que l'Île-de-France est une des régions françaises les plus dynamiques dans ce domaine.

Le Ceser rappelle que le Plan régional pour une alimentation locale, durable et solidaire qui vient d'être adopté en ce début d'année et qui engage la Région jusqu'en 2030 pour près d'un milliard d'euros, exigera que la Région mobilise, chaque année, des moyens financiers encore plus importants pour répondre aux 5 grands défis (et aux 66 mesures concrètes) annoncés dans ce plan et qui sont :

- Produire en Île-de-France ;
- Distribuer les produits aux Franciliens ;
- Assurer une alimentation éthique et durable ;
- Assurer une alimentation solidaire ;
- Sensibiliser et partager l'information.

En matière **d'Aménagement du territoire**, le Ceser salue la nouvelle présentation budgétaire inaugurée dans le compte administratif 2020, qui permet une vision plus globale des politiques d'aménagement avec le regroupement dans le même chapitre des dispositifs dédiés aux projets d'aménagement des collectivités y compris en zone rurale.

Le Ceser appelle le Conseil régional à poursuivre dans cette voie en consolidant le budget de l'Institut Paris Région et des autres organismes associés qui l'ont rejoint, et à mettre en place des outils d'analyse et de cartographie, qui permettraient d'apprécier les équilibres entre territoires ainsi que la répartition territoriale des aides régionales. Ce type d'outils permettrait notamment d'avoir une vision globale du milliard d'euros annoncé par la Région en faveur du Val-d'Oise et en particulier du Triangle de Gonesse.

Le Ceser souligne la bonne exécution des crédits de paiement en investissement et prend acte de la sous-consommation des autorisations de programme ; cette dernière s'explique d'une part par les difficultés des collectivités à concevoir et porter de nouveaux projets en cette année 2020 de crise sanitaire et d'élections municipales, et d'autre part par les retards pris dans la mise en œuvre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), ce retard étant la cause principale de la sous-exécution du volet territorial du CPER 2015-2020.

Le Ceser relève la bonne exécution des budgets de fonctionnement liés à l'aménagement ainsi que l'effort supplémentaire consenti pour le fonctionnement des Parcs naturels régionaux. Il appelle toutefois la Région, en tant que chef de file en matière d'aménagement, à œuvrer pour accélérer la réalisation du projet de Parc naturel de la Brie et des Deux Morins.

A propos de **Cadre de vie, d'habitat et de politique de la ville**, le Ceser, en préambule, réitère son regret en regard du peu d'ambition budgétaire de la Région concernant la politique d'habitat et la politique de la ville. La Région se prive ainsi d'un précieux levier de réalisation de ses politiques d'aménagement<sup>3</sup>.

**Volet logement** – le Ceser prend acte du taux d'exécution des crédits d'investissement (-12%, soit environ 960 logements non financés ; AP : 63 M€ et CP : 57,76 M€) pour la création et réhabilitation du parc social, du parc privé (aide aux copropriétés en difficulté) et pour la lutte contre la précarité énergétique dans le budget primitif pour l'exercice 2020.

Cela s'est notamment traduit par une participation régionale au financement de 8.006 logements sociaux (dont 1.273 pour les jeunes, étudiants et apprentis), de 6.733 logements familiaux et à la mise en œuvre du nouveau dispositif de production de logements à loyers intermédiaires destinés en priorité à certains secteurs clés de l'économie francilienne (Ex : soignants cf. crise sanitaire). En revanche, le Ceser s'inquiète de l'absence d'affectation des crédits inscrits au CPER 2015-2020 pour « répondre à l'urgence des besoins des Franciliens en matière de logement (Volet 6 – Territorial).

---

<sup>3</sup> Cf. contribution de la CCVHPV au projet de BP 2020. Déc. 2019.

Volet politique de la ville – le Ceser déplore à nouveau le faible taux d'exécution (34,7% des 19 M€) des AP inscrites au budget primitif pour l'exercice 2020. Elle note avec satisfaction une forte consommation des crédits de paiement (env. 87% des 10,2 M€) qui matérialise la réalisation d'actions.

Le Ceser souhaite que le cadre de vie, l'habitat, le logement et la politique de la ville présents dans le CPER de 2015 – 2020 soient reconduits dans les objectifs du CPER en cours d'élaboration.

Dans le secteur de la **Culture**, le Ceser salue l'effort important accompli par l'Exécutif régional dans le domaine de la culture : entre 2016 et 2020, les crédits mandatés ont augmentés de 42,6 %, passant de 75 M€ au CA 2016 à 107 M€ au CA 2020.

Cet effort a été particulièrement soutenu en 2020 lors de la crise sanitaire avec ses conséquences sur l'activité économique, sociale et culturelle de notre région.

Il l'a été d'abord par le renforcement de plusieurs actions culturelles structurelles.

- En investissement, les crédits mandatés pour la construction et l'aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle ainsi que pour la construction et l'aménagement de médiathèques ont été plus importants que prévus.
- En fonctionnement, le soutien au spectacle vivant ou au développement de la permanence artistique a été consolidé.

D'autre part, des actions spécifiques au contexte de la pandémie ont été déployées :

- En investissement, 48 aides ont été apportées pour financer les équipements nécessaires à l'accueil du public respectant les mesures de précaution sanitaire : 35 pour des cinémas, 12 pour des lieux de spectacle vivant et 1 pour le Livre.
- En fonctionnement, 295 commerces culturels (librairies, cinémas, galeries, cabarets etc.) ont reçu une aide de 5 000 € pour couvrir une partie de leur perte d'exploitation.

Enfin, compte tenu que les crédits inscrits au BP 2020 (1,8 M€) pour l'aménagement des propriétés régionales de Villarceaux et de la maison Jean Cocteau n'ont été exécutés qu'à hauteur de 28.000 €, le Ceser souhaite interroger l'Exécutif régional.

Pour ce qui relève du **Développement économique**, après une année marquée par la Covid-19, le Ceser estime que le large panel de dispositifs présents, adaptés ou nouvellement créés, a permis d'apporter une aide conséquente aux acteurs économiques franciliens.

Ainsi, plus de 290 M€ en investissement et plus de 14 M€ en fonctionnement ont été mobilisés uniquement au titre du développement économique pour abonder les actions liées : Fonds de solidarité (156 M€), Prêt Rebond – Covid 19 (51 M€), Aide à la relocalisation (42 M€), Fonds résilience (25 M€) et PM'up Covid (15 M€).

Le BS 2020 a réaffecté des crédits supplémentaires en faveur d'une augmentation des dépenses liées au développement économique. Ces actions ont eu un effet sur le maintien et/ou la création d'emplois dans la Région.

Les crédits de paiements en investissement ont augmenté proportionnellement aux affectations en autorisations de programme mais le mandatement sur certaines ont été en-deçà des crédits de paiements prévus (soutien à l'innovation lié au transfert de technologie et pôles de compétitivité, soutien aux TPE, à l'artisanat et aux commerces). Le plan de relance devra prendre en compte ce rattrapage pour dynamiser l'écosystème francilien.

Dans ce contexte, les efforts sur la Smart Région (x10 par rapport aux crédits de paiement prévus) et sur l'aide aux remplacements des véhicules utilitaires des professionnels (x2 par rapport aux crédits de paiement prévu) confirment l'orientation vers une Région numérique et écologique.

En revanche, le compte administratif 2020 ne fait pas apparaître d'actions spécifiques concernant le soutien à l'Economie sociale et solidaire et au déploiement du haut débit.

Enfin la réalisation des programmes de soutien à la R&D et l'innovation a permis le déroulement satisfaisant de ces projets essentiels pour l'avenir et inscrits dans la durée.

Au sujet de l'**Education, de la formation, de l'enseignement supérieur et de la recherche**, le Ceser s'étonne du taux de réalisation de rénovation des lycées : 56% (159 M€ consommés vs 282 M€ prévus). La construction-rénovation reste en deçà des besoins démographiques et pédagogiques.

La rénovation en site occupé pose des problèmes de nuisances et de conditions de vie pour les élèves et équipes. Le Ceser invite à la concertation préalable systématique et à l'utilisation de bâtiments modulaires démontables (5,4 M€ engagés vs 24 M€ autorisés).

Les rénovations toits et façades doivent réduire le poste chauffage qui stagne malgré des réglementations thermiques, de nature à faire baisser ce poste.

Le coût du personnel technique est transféré du volet « Ressources humaines » vers le fonctionnement des lycées.

En complément des ordinateurs aux élèves de 2<sup>nde</sup>, le numérique des lycées reste à consolider pour répondre aux besoins pédagogiques en concertation avec les usagers (saturation chronique des réseaux, manque de puissance des terminaux, maintenance du parc collectif).

40% du budget d'autonomie des lycées n'étant pas consommé, le Ceser recommande une évaluation de l'utilisation des budgets d'autonomie et le recueil du ressenti des équipes.

Compétente pour l'information à l'orientation, la Région doit structurer son Agence régionale de l'orientation pour rassembler les dispositifs trop dispersés et créer les conditions d'une politique unifiée et efficace.

Satisfait de la poursuite du Campus Condorcet, le Ceser regrette que seul 50% du budget logement des étudiants et apprentis soit réalisé (8 M€ réalisés vs 15 M€ prévus) alors que l'Île-de-France est en carence.

Le Ceser regrette la sous-utilisation des fonds structurels européens, destinés à la lutte contre le décrochage scolaire, alors que la crise a un lourd impact sur la scolarité des lycéens.

Il recommande un effort conséquent en direction des opérateurs de proximité.

Pour ce qui relève de l'**Emploi**, à la lecture du CA 2020, le Ceser note le fort niveau d'exécution budgétaire dans le secteur de la formation professionnelle et les efforts faits en faveur des demandeurs d'emplois et en particulier des jeunes<sup>4</sup>.

Dans le contexte de crise sanitaire, il remarque également les efforts déployés pour favoriser la formation et l'insertion professionnelle dans les secteurs en tension, notamment par la création de places en formations sanitaires et sociales<sup>5</sup>.

Toutefois, le Ceser constate un manque de visibilité quant à la présentation des programmes d'information et d'orientation tout au long de la vie.

Il regrette également le manque de précisions quant à la répartition territoriale des actions et des subventions aux opérateurs publics de l'emploi. Il paraîtrait opportun de clarifier cette répartition pour permettre un meilleur pilotage par territoire, en articulation avec les bassins d'emploi.

Enfin, le Ceser constate la sous-réalisation de certaines actions en faveur de l'insertion socioprofessionnelle des publics en difficulté, comme l'action « Accès aux savoirs de base », pourtant essentielle.

Plus largement, le Ceser appelle à une meilleure prise en compte de la question des freins périphériques à l'emploi. Dans ce cadre, l'aide au permis de conduire mise en place dans le cadre du PRIC<sup>6</sup> constitue une bonne pratique qu'il encourage à la généraliser.

---

<sup>4</sup> Le secteur de la formation professionnelle présente un niveau d'exécution de 479,1 M€, soit un taux d'affectation de 109,4 %, contre 434,2 M€ en 2019, soit + 44,9 M€

<sup>5</sup> Les affectations réalisées s'établissent à 262,4 M€, soit + 69,7 M€ rapport au compte administratif 2019

Concernant **l'Environnement et les transitions énergétiques**, la Région a annoncé un plan de « transformation écologique » de 10 Md€ pour 2020-24. La question environnementale est ainsi un élément central de la proposition budgétaire. Pour autant, la plupart des dépenses étaient déjà existantes même si l'accent est davantage mis sur un environnement décarboné et préservé. Le nouvel effort porte sur le développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique du patrimoine de la Région, qui mobilisent près de la moitié des affectations de crédit en 2020.

Cependant, en termes d'exécution et de mandats réellement émis, bien qu'une augmentation de 19% aurait été observée en 2020 par rapport à 2019, le Ceser s'étonne de la faiblesse du taux d'exécution, inférieur à 50% pour les actions en matière de déchets, de politique de l'eau et de politique de l'énergie par rapport aux crédits affectés. Dans le contexte particulier de pandémie, la priorité a été donnée au Plan Vert (taux proche de 1).

De plus, le retard d'adoption de certains plans et stratégies cadrant l'action régionale comme le Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) et la Stratégie régionale en faveur de l'économie (SREC) ont conduit au décalage des processus de dépenses de plusieurs mois.

L'investissement porté dans la mobilité propre mérite d'être souligné par la hauteur de son engagement financier pérenne dans le temps : il s'agit de la première contribution nette de la Région pour la transition énergétique.

Enfin, la part des dépenses de formation et d'apprentissage, que la Région consacre à préparer les générations futures ou les personnes en difficulté d'emploi aux enjeux de la transition environnementale et / ou énergétique, devrait être augmentée.

Pour ce qui concerne la **Santé, le handicap et les solidarités**, dès le mois de mars 2020, la catastrophe sanitaire due à la Covid 19 a bouleversé, nos habitudes notamment, de travail, de vie etc.

Bien que la Santé ne soit pas dans ses attributions précises, la Région a pris très rapidement la décision d'apporter sa contribution par une réactivité et un engagement financier fort qui se doivent d'être signalés : plan de lutte d'urgence contre la Covid 19 et ses conséquences ; achat de matériels notamment de masques ; numéros d'appel spécifiques ; soutien aux élèves des Formations Sanitaires et Sociales etc.

Cet effort financier conséquent est venu abonder les lignes budgétaires classiques des interventions régionales : résorption des déserts médicaux, dispositifs en faveur des personnes en situation de handicap, vieillissantes ou en situation de précarité, de vulnérabilité etc.

En ce qui concerne les Formations sanitaires et sociales, les bourses aux élèves ont été en augmentation ; les indemnités pour les stagiaires mobilisés dans la lutte contre la pandémie (40 M€) ont répondu à une vraie attente des 14 000 étudiants mobilisés.

En complément, une prestation nouvelle de 18 M€ a été créée pour l'équipement et la protection individuelle dans les instituts de formation.

La réaction de la Région nous semble avoir été à la hauteur de cette crise.

Il serait souhaitable, et le Ceser y sera vigilant, que les futurs budgets « Santé et Social », tiennent compte de ces bouleversements lesquels, pour un certain nombre, n'ont fait que mettre au grand jour, d'une part, les insuffisances et, d'autre part, les besoins nécessaires et indispensables dans ce secteur.

Le Ceser constate avec satisfaction, que les **Sports et les loisirs** sont restés positionnés dans les priorités hautes de la Région en 2020, tant en investissement qu'en fonctionnement.

Les mesures d'urgence qui ont été engagées pour faire face à la crise sanitaire ont été aussi à la hauteur des enjeux : la Région a réalisé un immense soutien financier en direction des ligues et

---

<sup>6</sup> Plan régional d'investissement dans les compétences 2020

des comités régionaux mais aussi envers les clubs, les fédérations et les athlètes de haut niveau, ce qui a été très apprécié compte tenu des difficultés rencontrées à la suite de la pandémie. Un effort sans précédent a aussi été très marqué en faveur du mouvement sportif concernant les investissements et les équipements sportifs.

Les crédits de paiement d'investissement ont continué d'enregistrer un excellent taux de réalisation tant en 2019 qu'en 2020. Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement enregistré en 2020 a été meilleur que celui enregistré en 2019.

La commission regrette néanmoins que les données fournies dans le compte administratif pour l'année 2020 ne permettent pas, comme c'était le cas les années antérieures, l'éclairage précis de certaines réalisations telles que, par exemple, les actions conduites en faveur de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Dans le secteur du **Tourisme**, en préalable, le Ceser regrette une nouvelle fois que l'évolution du budget consacré au tourisme soit incohérente avec les ambitions affichées dans le Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL) en cours.

En matière d'investissement, bien conscient des effets dévastateurs de la crise sanitaire Covid-19, le Ceser déplore néanmoins le modeste taux d'affectation (env. 41%) des autorisations de programmes initiales (4,5 M€ : Fonds régional + volet sécurité) ayant pour objectifs d'améliorer l'exploitation touristique de sites ainsi que leur adaptation aux nouvelles exigences – sanitaires et sécuritaires – de la clientèle, d'améliorer la qualité de l'offre (accueil, information, hébergements, modes de visites, valorisation du patrimoine, déplacements éco responsables etc.) et de développer la fréquentation de la destination. Le Ceser souhaiterait que la Région l'éclaire sur le nombre, la nature des demandes de subventions déposées par les acteurs de terrain ainsi que leur taux d'acceptation.

En matière de fonctionnement, le Ceser prend note de la consommation effective des crédits consacrés au soutien des organismes œuvrant dans le domaine (Comité régional du tourisme-CRT- et Centres d'accueil régionaux du tourisme-CaRT) et au Fonds régional spécifique.

Il apprécie l'adoption d'un plan de relance spécifique en juillet 2020 financé par une dotation supplémentaire de 1,48 M€, ainsi que la mobilisation des crédits du Fonds régional et l'intervention du Comité régional du tourisme chargé de déployer une communication adaptée, de renforcer les actions de marketing et promotion de la destination, et de créer de nouveaux outils digitaux en direction des territoires et acteurs du tourisme.

Pour ce qui relève des **Transports et des mobilités**, les ratios montrent que la Région continue, au-delà des changements de majorité, à donner la priorité au développement des transports collectifs.

En investissement, les crédits mandatés augmentent de 75 M€ par rapport au CA 2019 : 671 M€ contre 596 M€, avec un taux d'exécution de 98,8 % sur l'ensemble des crédits ouverts (BP + BS).

En fonctionnement, les crédits mandatés augmentent de 12 M€ par rapport au CA 2019 : 775 M€ contre 763 M€, avec un taux d'exécution de 99,6 %.

Les Contrats de plan Etat-Région (CPER) 2000-2006 et 2007-2014, concernant les transports, affichent un bon taux d'exécution, ce qui n'est pas le cas du CPER 2015-2020 (36,7 %).

Les grands investissements nécessitent plusieurs exercices pour leur réalisation complète et sont souvent retardés par divers imprévus ; mais le Ceser aurait aimé connaître les causes du faible volume de crédits mandatés au CPER 2015-2020.

Par ailleurs, le Ceser réitère son observation des années précédentes sur la faiblesse des crédits affectés aux grands pôles intermodaux (hors CPER) et au transport de marchandises notamment les opérations multimodales (CPER).

Enfin le Ceser s'interroge sur le risque que pourrait faire peser sur le budget régional, à l'avenir, le lourd endettement d'Île-de-France Mobilités.

**Cet avis a été adopté :**

Suffrages exprimés : 153

Pour : 151

Contre : 0

Abstentions : 2

Ne prend pas part au vote : 0

